

## **REUNION DU 26 JUIN 2007**

**L'AN DEUX MILLE SEPT** le 26 juin à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 23      Présents : 13      suffrages exprimés : 19

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes, Milles, Ms CAILLOU, BARDET, BOULMIER, MAGNOUAC, WANNER, TERRIGEOL, FRADIN, FAVROUL, JACQUART, THIBEAU, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL, VEILLON.

**POUVOIRS DONNES** : Mme CORGIBETLAPOTRE à Mr GRENIER DE CARDENAL- Mme DARAN à Mme CAILLOU – Mr MARZIAC à Mr FAVROUL-Mr BERTRAND à Mr JACQUART-Mme LAURENT à Mr VEILLON – Mr ALCALA à Mme BOULMIER

Le Conseil a élu Mme CAILLOU en qualité de secrétaire de séance

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2007**

Mr Favroul Maire ayant donné connaissance du compte rendu de la réunion du 5 juin 2007, celui-ci est approuvé par le conseil municipal

Délibération 06-2007-1

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES ETAPS AUTORISATION DE REGLEMENT**

Mr Favroul, Maire ayant rappelé l'autorisation donnée à Mr Moura, ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) travaillant à temps partiel de faire des heures supplémentaires, notamment pour sa formation initiale, il précise ensuite que le receveur municipal exige que le conseil municipal vote le nombre d'heures à payer à cet agent.

Oui ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr Favroul Maire, à payer 63,5 heures supplémentaires effectuées dans le cadre de sa formation initiale pour les mois d'avril à juin.

Résultat du vote :      UNANIMITE

Délibération 06-2007-2

### **MARCHES PUBLICS PRESENTATION DES MARCHES CONCLUS EN 2006**

Mr Favroul Maire, ayant rappelé les obligations légales issues de l'article 133 du nouveau des marchés publics, il présente ensuite la liste des marchés conclus en 2006 et ayant fait l'objet d'une consultation avec insertion d'un avis dans la presse

Nature	Prix HT	Objet	Date	Attributaire	code Postal
Fournitures	10250.00	Tondobalai	24/03/2006	Destrian	33370
Fournitures	480.00	Elagueur	24/03/2006	Destrian	33370
Fournitures	1550.00	Epandeur d'engrais	24/03/2006	Destrian	33370
Fournitures	2100.00	Aérateur	24/03/2006	Destrian	33370
	14380.00				

Nature	Prix HT	Objet	Date	Attributaire	code Postal
Fournitures	26005.54	Pose candélabres	25/10/2006	S.T.T.P.	33560
	26005.54				

Nature	Prix HT	Objet	Date	Attributaire	code Postal
Travaux	7197.00	Maçonnerie toilettes publiques	31/01/2006	A.S.M.B.	33370
Travaux	1681.20	Electricité toilettes publiques	31/01/2006	A.S.M.B.	33370
Travaux	2634.80	Plomberie toilettes publiques	31/01/2006	A.S.M.B.	33370
Travaux	587.40	Platrerie toilettes publiques	31/01/2006	A.S.M.B.	33370
Travaux	1500.92	Serrurerie toilettes publiques	31/01/2006	Dubroca	33370
Travaux	3287.13	Carrelage toilettes publiques	31/01/2006	Nuel	33240
Travaux	2095.12	Menuiserie alu. toilettes publiques	31/01/2006	Bassat	33230
Travaux	3122.00	Menuiserie bois toilettes publiques	31/01/2006	Bourgeade	33240
	22105.57				

Résultat du vote : UNANIMITE

**CAMPS DE VACANCES ETE 2007-TARIFS**

Mr Favroul Maire présente les camps de vacances organisés par le Centre de Loisirs sans hébergement pour l'été 2007 et les budgets prévisionnels correspondants. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables en 2007 comme suit :

<b>CAMPS 2007</b>	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>CAF</b>	<b>HORS BOULIAC</b>
<b>10/13 ans et 6/9 ans Saint savin de Blaye</b>	185	170	200
<b>10/13 ans souston</b>	285	270	300
<b>4/6 ans St julien en Born</b>	95	80	110
<b>3/7 ans Ateliers cirque et musique</b>	60	45	75
<b>13/16 ans Souston et libarrenx</b>	450	400	500

Résultat du vote : UNANIMITE

## **ASSURANCE-AVENANT ET DOMMAGE OUVRAGE**

Mr Favroul, Maire, explique que les contrats passés avec la SMACL pour la protection de la commune arrivent à échéance fin juin. Il propose de les prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2007. Il présente ensuite le contrat d'assurance dommage ouvrage proposé par la SMACL dans le cadre de l'opération de construction des nouveaux ateliers. Il précise enfin que ces deux contrats cumulés nécessiteront une ouverture de crédits supplémentaires de 4000 euros au compte 611.

Oùï ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 1) décide la prolongation de 6 mois du contrat d'assurance couvrant les risques de la commune passés avec la SMACL et donne tous pouvoirs au Maire pour la signature des avenants correspondants.
- 2) accepte la proposition de la SMACL pour l'assurance dommage de l'opération de construction des ateliers municipaux pour un montant de 6965.10 euros et donne tous pouvoirs au Maire pour la signature du contrat correspondant.

Résultat du vote : UNANIMITE

## **DETTE RENEGOCIATION D'EMPRUNTS EXISTANTS ET NOUVEL EMPRUNT DE 400 000 EUROS**

Mr Favroul Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2007, il avait été décidé de renégocier la dette en l'étalant pour faire coïncider la durée des remboursements sur la durée de vie et d'utilisation des équipements (et ainsi faire supporter le cout des dits équipements sur tous les utilisateurs), et de réaliser un emprunt de 400 000 euros pour financer la réalisation des nouveaux ateliers municipaux. Il poursuit en indiquant que les projets d'urbanisation liés à l'application du PLU devraient générer à terme un total de recettes fiscales de l'ordre de plus 200 000 euros.

Il précise ensuite Il rend compte des consultations faites auprès des banques pour le rachat de la dette. Seul l'établissement dexia a fait une proposition pour l'étalement de la dette.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 1) décide le remboursement anticipé des prêts au CRCA existants pour un montant total de 619 534.69 euros, ce par la réalisation d'un nouveau prêt de 619 534.69 euros aux conditions suivantes :
  - durée : 25 ans
  - taux fixe : 4.76 %
  - échéance semestrielle (1<sup>o</sup>échéance : 1 mai 2008)
- 2) décide le remboursement anticipé du prêt Dexia existant pour un montant total de 204 264.76 euros, ce par la réalisation d'un nouveau prêt de 204 264.76 euros aux conditions suivantes
  - durée : 25 ans
  - taux fixe : 4.86 %
  - échéance semestrielle (1<sup>o</sup>échéance : 1 février 2008)
- 3) décide la réalisation d'un prêt de 400 000 euros pour financer la construction des ateliers municipaux aux conditions suivants :

durée : 25 ans  
taux fixe : 4.67 %  
échéance semestrielle : (1<sup>o</sup> échéance : 1 décembre 2007)

4) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature des contrats correspondants  
Résultat du vote : UNANIMITE

délibération 06-2007-8

### **CHEMIN DE L'HERMITAGE-AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Mr Favroul, Maire rappelle les désordres intervenus depuis plusieurs années sur le chemin de l'Hermitage et l'interdiction faite aux administrés d'y circuler. Il précise que les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont proposé, avant d'engager quelque travaux, de saisir les tribunaux pour faire désigner un expert chargé de constater les désordres et d'en rechercher les causes. Il demande donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à saisir le juge judiciaire pour nommer cet expert.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à saisir les tribunaux judiciaires conjointement à la Communauté Urbaine de Bordeaux et à ester en justice si nécessaire pour faire désigner en référé un expert chargé de constater les désordres du chemin de l'Hermitage et d'en rechercher les causes.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 06-2007-9

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mr Favroul Maire ayant rappelé la décision du Conseil Municipal de confier l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde au cabinet Sogréah, il présente ensuite le dit document élaboré en collaboration avec les services municipaux. Dans sa première partie, il recense les risques auxquels est soumis le territoire de la Commune ; dans sa seconde partie il énumère les procédures de mise en place des secours en cas de survenance de crise.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde et charge Mr Favroul, Maire de sa publication et de son application.

Résultat du vote : UNANIMITE

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée  
Ont signé les membres présents